



SOTIN GmbH & Co.KG
55543 Bad Kreuznach

Date d'émission 27.05.2015, Révision 27.05.2015

Version 03. Remplace la version : 02

Page 1 / 8

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Sotin 2000 EXTRA Nettoyant surpuissant pour chaudières

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

Produit d'épuration

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société SOTIN GmbH & Co.KG
Industriestraße 6
55543 Bad Kreuznach / ALLEMAGNE
Téléphone 0671-8 94 89-0
Téléfax 0671-8 94 89 25
Site internet www.sotin.de
E-mail info@sotin.de

Secteur informatique

Informations techniques info@sotin.de

Fiche de Données de Sécurité sdb@chemiebuero.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Société 0671-8 94 89-0 Lu-Ve 7:30 - 18:00

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification (Règlement (CE) No 1272/2008)

Pas de classification.

2.1.2 Classification (67/548/CEE ou 1999/45/CE)

Pas de classification.

2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit n'est pas soumis à étiquetage selon les Directives communautaires SGH/CLP.

Marquage selon règlement (CEE) 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger aucun

Mention d'avertissement aucun

Mentions de danger aucun

Conseils de prudence aucun

Caractéristique particulière EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Autres dangers aucun



SOTIN GmbH & Co.KG
55543 Bad Kreuznach

Date d'émission 27.05.2015, Révision 27.05.2015

Version 03. Remplace la version : 02

Page 2 / 8

SECTION 3: Composition / Informations sur les composants

Type de produits:

Lors de ce produit, il s'agit d'un mélange.

Conc. [%]	Substance
10 - < 20	Kaliumnitrat
	CAS: 7757-79-1, EINECS/ELINCS: 231-818-8
	GHS/CLP: Ox. Sol. 3: H272
	EEC: O, R 8

Commentaire relatif aux composants Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).
Pour le texte intégral des mentions H et des phrases R: voir la SECTION 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales	En cas de projection de produit, changer de vêtements. Changer le vêtement souillé.
Après inhalation	Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
Après contact cutané	En cas de contact avec la peau, laver à l'eau chaude. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Après ingestion	En cas de malaises, se rendre chez le médecin. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.
Transmettre cette fiche au médecin.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié	Mousse, produits extincteurs en poudre, eau pulvérisée, dioxyde de carbone.
Agent d'extinction non approprié	Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxyde d'azote (NOx).
Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol très glissant suite au déversement du produit.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).
Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.



SOTIN GmbH & Co.KG
55543 Bad Kreuznach

Date d'émission 27.05.2015, Révision 27.05.2015

Version 03. Remplace la version : 02

Page 3 / 8

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, terre à diatomées).

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir le SECTION 8+13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière si utilisation appropriée.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Ne pas stocker avec des matières combustibles.

Conserver les récipients hermétiquement fermés.

Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir le SECTION 1.2

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)

non applicable

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques non applicable

Protection des yeux Lunettes de protection.

Protection des mains Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures, veuillez consulter le fournisseur de gants.

En cas d'immersion:

> 0,4 mm: Caoutchouc butyle, >480 min (EN 374).

En cas de contact par projection

> 0,4 mm: Caoutchouc nitrile, >480 min (EN 374).

Protection corporelle non applicable

Divers Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.

Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Protection respiratoire Protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit.

Risques thermiques Pas d'information disponible.

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol.



SOTIN GmbH & Co.KG
55543 Bad Kreuznach

Date d'émission 27.05.2015, Révision 27.05.2015

Version 03. Remplace la version : 02

Page 4 / 8

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	liquide
Couleur	bleu
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	non applicable
Valeur du pH	10,0 - 11,0
Valeur du pH [1%]	non déterminé
Point d'ébullition [°C]	non déterminé
Point d'éclair [°C]	non applicable
Inflammabilité (solide, gaz) [°C]	non applicable
Limite inférieure d'explosion	non applicable
Limite supérieure d'explosion	non applicable
Propriétés comburantes	non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	non déterminé
Densité [g/ml]	1,09
Densité de versement [kg/m ³]	non applicable
Solubilité dans l'eau	miscible
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	non déterminé
Viscosité	non déterminé
Densité relative de vapeur par rapport à l'air	non déterminé
Vitesse d'évaporation	non déterminé
Point de fusion [°C]	non déterminé
Auto-inflammation [°C]	non applicable
Temp. de décomposition [°C]	non applicable

9.2 Autres informations

aucun

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Voir le SECTION 10.3.

10.2 Stabilité chimique

Stable sous des conditions environnementales normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact avec agents d'oxydation.
Réagit au contact des réducteurs.

10.4 Conditions à éviter

Fort réchauffement.

10.5 Matières incompatibles

Pas d'information disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.



SOTIN GmbH & Co.KG
55543 Bad Kreuznach

Date d'émission 27.05.2015, Révision 27.05.2015

Version 03. Remplace la version : 02

Page 5 / 8

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit
ATE-mix, oral, > 2000 mg/kg bw.

Conc. [%]	Substance
10 - < 20	Kaliumnitrat, CAS: 7757-79-1
	LD50, oral, Rat: > 2000 mg/kg.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire non déterminé

Corrosion cutanée/irritation cutanée non déterminé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée non déterminé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique non déterminé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée non déterminé

Mutagénèse non déterminé

Toxicité sur la reproduction non déterminé

Cancérogénèse non déterminé

Remarques générales

Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines sécurité et protection sanitaire au lieu de travail et aux toxicologues.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement non déterminé

Comportement dans les stations d'épuration non applicable

Biodégradabilité Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.
Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Non à classer de PBT ou de VPVB sur la base de toutes les informations disponibles.

12.6 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.



SOTIN GmbH & Co.KG
55543 Bad Kreuznach

Date d'émission 27.05.2015, Révision 27.05.2015

Version 03. Remplace la version : 02

Page 6 / 8

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Le code de nomenclature du Catalogue Européen des Déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car seules les fins d'utilisation par le consommateur permettent une classification. Au sein de l'UE, le code de nomenclature doit être déterminé en accord avec le responsable de l'élimination des déchets.

Produit

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Catalogue européen des déchets (recommandé) 060314

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets (recommandé) 150102
150104

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir SECTION 14.2

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Transport routier vers ADR/RID MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport fluvial (ADN) MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport maritime selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Transport aérien selon IATA NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir SECTION 14.2

14.4 Groupe d'emballage

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir SECTION 14.2

14.5 Dangers pour l'environnement

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir SECTION 14.2

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non applicable



SOTIN GmbH & Co.KG
55543 Bad Kreuznach

Date d'émission 27.05.2015, Révision 27.05.2015

Version 03. Remplace la version : 02

Page 7 / 8

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE	1967/548 (1999/45); 1991/689 (2001/118); 1999/13; 2004/42; 648/2004; 1907/2006 (Reach); 1272/2008; 75/324/CEE(2008/47/CE); 453/2010/CE
RÈGLEMENTS DE TRANSPORT	ADR (2015); IMDG-Code (2015, 37. Amdt.); IATA-DGR (2015)
RÈGLEMENTATIONS NATIONALES (FR):	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2012.
- Observer les restrictions d'emploi	non applicable
- VOC (1999/13/CE)	non applicable

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des appréciations de sécurité des matières n'ont pas été réalisées pour les matières produites dans ce mélange.

SECTION 16: Autres informations

16.1 Phrases-R (SECTION 3)

R 8: Favorise l'inflammation des matières combustibles.

16.2 Mentions de danger (SECTION 3)

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

16.3 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
CAS = Numéro du Chemical Abstract Service
CLP = Classification, Labelling and Packaging[Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) no 1272/2008]
DMEL = Derived Minimum Effect Level
DNEL = Derived No Effect Level [Dose dérivée sans effet]
EC50 = Median effective concentration
ECB = European Chemicals Bureau
EEC = European Economic Community[Espace économique européen (UE + Islande, Liechtenstein et Norvège)]
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances [Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire]
ELINCS = European List of Notified Chemical Substances [Liste européenne des substances chimiques notifiées]
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals [Système général harmonisé]
IATA = International Air Transport Association [Association internationale du transport aérien]
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
IC50 = Inhibition concentration, 50%
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods [Code maritime international des marchandises dangereuses]
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
LC50 = Lethal concentration, 50% [Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)]
LD50 = Median lethal dose [Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)]
MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance [Persistant, bioaccumulable et toxique]
PNEC = Predicted No-Effect Concentration [Concentration(s) prédite(s) sans effet]
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals [Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques]
TLV@TWA = Threshold limit value – time-weighted average
TLV@STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
VOC = Volatile Organic Compounds
vPvB = Very Persistent and very Bioaccumulative [très persistant et très bioaccumulable]



SOTIN GmbH & Co.KG
55543 Bad Kreuznach

Date d'émission 27.05.2015, Révision 27.05.2015

Version 03. Remplace la version : 02

Page 8 / 8

16.4 Autres informations

Tarif douanier: non déterminé

Méthode de classification

Positions modifiées

SECTION 15 ajouté: EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

SECTION 2 ajouté: Le produit n'est pas soumis à étiquetage selon les Directives communautaires SGH/CLP.

SECTION 7 ajouté: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

SECTION 7 ajouté: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

SECTION 8 ajouté: Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol.

SECTION 11 ajouté: Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines sécurité et protection sanitaire au lieu de travail et aux toxicologues.

Copyright: Chemiebüro®